

2025

**Bagnards
&
anarchistes**



Centre International de Recherches sur l'Anarchisme

Les sources

Les Archives Nationales de l'Outre-Mer à Aix-en-Provence



Le Centre International de
Recherches sur
l'Anarchisme de Marseille

Les Archives Territoriales
de Guyane à Remire-
Montjoly

Prisonniers de guerre sociale

Les libertaires ne représentent qu'à peine 0,15% des quelques 100 000 hommes et femmes qui croupissent dans les camps de travaux forcés coloniaux entre 1852 et 1953. 150 individus, presque tous marqués du sceau de l'infamie dans leur dossier : « exalté », « anarchiste dangereux », « sournois » « à surveiller de très près ». Si on excepte l'infime minorité de compagnons envoyés en Nouvelle-Calédonie comme **Cyvoct**, **Gallo**

ou une partie de la **Bande Noire**, la plupart des condamnés se retrouvent à plus de 7 000 km de la métropole, en Guyane, aux îles du Salut, classés aux internés A – comme anarchistes.

Des réseaux de solidarité, une réelle force de caractère et un climat plus sain. On meurt moins vite sur cet archipel d'à peine 69 ha, balayés par les vents, situé à 15 km de Kourou et dont on ne s'évade pas tant les courants et les squales sont de précieux auxiliaires à la cinquantaine

de surveillants militaires. **Théodule Meunier** 12 ans, **Jacob Law** 17 ans, **Vittorio Pini** 23 ans. Espérance de vie fixée ordinairement à 5 ans !

La plupart sont jeunes, célibataires, ouvriers, artisans, sans profession. Ils ont été condamnés pour vol, tentative d'homicide ou encore fabrication de fausse monnaie. À l'aube du premier conflit mondial, la désertion, l'insoumission et l'indiscipline militaire apportent de nouvelles recrues

comme **Chareyron** en 1918, seul déporté (île du Diable) dans le petit corpus envisagé.

Considéré comme un droit commun, l'anarchiste n'est pourtant pas traité comme tel et son internement aux îles, véritable panoptique à ciel ouvert, renforce alors la cohésion d'un groupe se démarquant par une attitude de rejet des normes carcérales. De là, beaucoup de punitions

subies pour refus de travail, bavardages et autres infractions aux règlements.

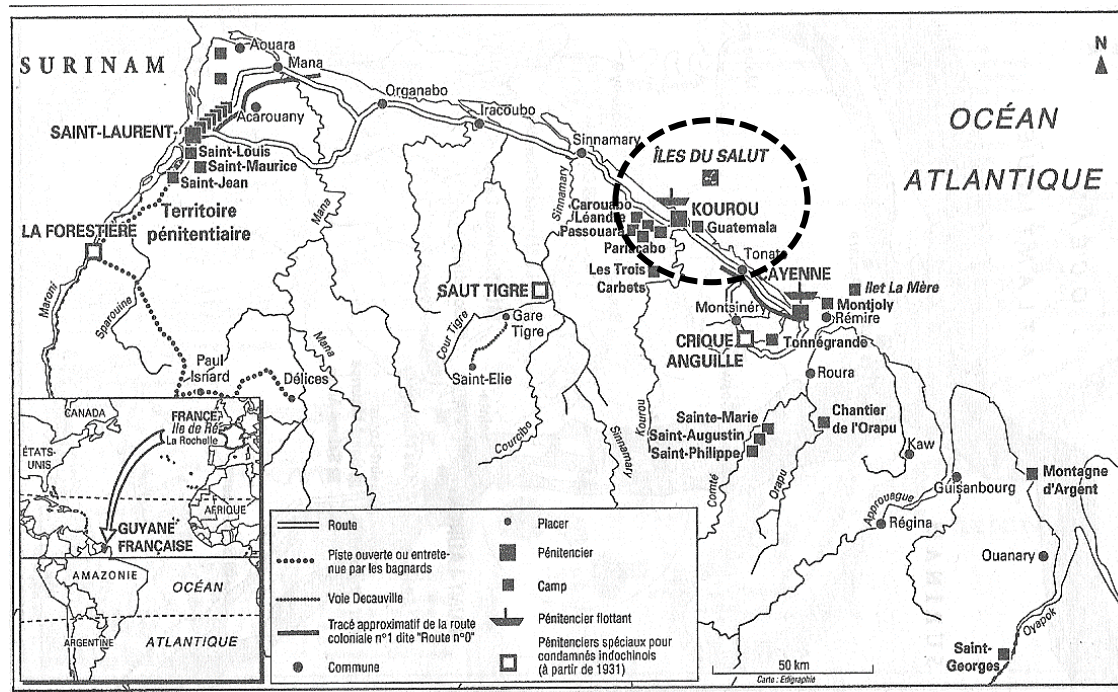
L'opposition s'illustre aussi par les nombreuses plaintes que les bagnards adressent aux hautes sphères de l'Administration pénitentiaire (AP). L'anarchiste sait écrire et sait fort bien le devenir de ses doléances : « réclamation non fondée » ... et punition à la clé.

Il se distingue ensuite par son comportement : alcool et jeu, homosexualité et prostitution le répugnent. Rarement tatoué. Il préfère

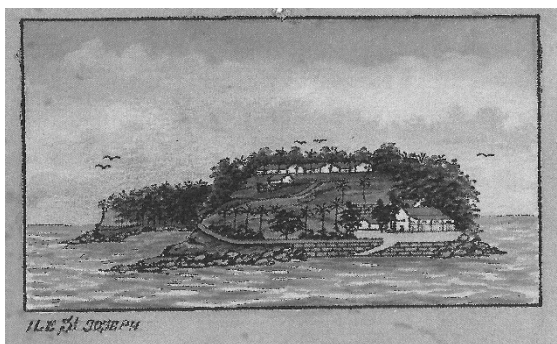
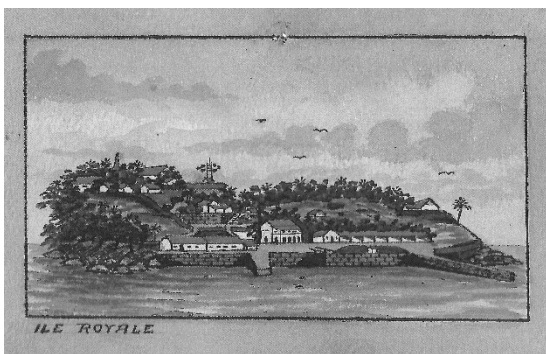
de loin l'étude et la lecture. S'il camelote, s'il trafique comme les autres, il ne le fait guère sur le dos de ses codétenus.

L'espoir de la Belle s'inscrit comme une constante. Beaucoup cherchent à obtenir un déclassement de la catégorie A et font mine de s'assagir, espérant ainsi un envoi sur le continent. L'évasion devient envisageable. C'est ce qu'entreprennent avec succès **Clément Duval** en 1901 ou encore **Eugène Dieudonné** en 1926.

JMD



Janvier 2025



De haut en bas : carte postale de l'île Royale (vers 1920), vue actuelle des îles du Salut, carte postale de l'île Saint-Joseph (vers 1920), archives privées

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Louise sur le Caillou

Avant son départ pour la Nouvelle-Calédonie, **Louise Michel** (1830-1905) fut incarcérée vingt mois à la prison d'Auberive, en Haute-Marne. Le 10 août 1873, elle embarqua sur la *Virginie* avec, entre autres compagnons de voyage, **Nathalie Lemel** (1826-1921) et **Henri Rochefort** (1831-1913). Durant le voyage, elle se fit une fois encore remarquer pour son sens du partage, qui, aux dires de certains de ses compagnons – comme Henri Rochefort – confinait à la folie douce.

Débarquée le 10 décembre 1873 à Nouméa, elle fut dirigée vers l'enceinte fortifiée de la presqu'île Ducos puis installée à partir de mai 1875 avec d'autres femmes à la baie de l'Ouest. Sur place elle s'intéressa au monde et la culture kanak, consigna des vocabulaires et reprit des « légendes et chansons de gestes canaques ». Il est fort probable qu'elle n'eut pas une relation si proche qu'elle a bien voulu le laisser croire dans ses *Mémoires* avec les Kanak, mais à coup sûr, elle fut une des rares déportés avec **Charles Malato** (fils de déporté), à dénoncer et à s'insurger contre le sort réservé aux Kanak. Aussi, elle ne manqua pas de soutenir ouvertement la grande révolte kanak de 1878 qui fut durement réprimée



et à la répression de laquelle de nombreux communards, contre remise de peine, participèrent.

Alors qu'en France de nombreux députés œuvraient pour une amnistie des communards, la peine à la « déportation dans une enceinte fortifiée » de Louise Michel fut commuée en déportation simple et elle s'installa à Nouméa où elle enseigna d'abord aux enfants de déportés puis à l'école communale des filles.

Le 11 juillet 1880, l'amnistie générale décrétée, Louise Michel s'embarqua pour Paris, via Melbourne et Londres. Son arrivée à la gare Saint-Lazare le 9 novembre 1880, fut triomphale. Sur le quai l'attendaient **Clemenceau**, **Louis Blanc**, **Henri Rochefort**, ainsi qu'une foule de plusieurs milliers de personnes.

« Même si – comme l'écrit Louis-José Barbançon dans son *Mémorial du bagne calédonien* en 2020 – la Nouvelle-Calédonie a plus compté dans l'histoire de Louise Michel que Louise Michel n'a compté dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, un collège de Païta et une école primaire de Bourail portent son nom. »

VFV

Février 2025



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		



La presqu'île Ducos par Léon Collin vers 1910,
Des hommes et des bagnes, Libertalia, 2015



Louise Michel

Mars 2025

SUPPLEMENT DE
La Bataille

DEUXIÈME ANNÉE — N° 100. Cinq centimes LUNDI 31 DÉCEMBRE 1883

ABONNEMENTS Rédacteur en chef : LEBLANC Adresse : CODEMONT 47, Es, rue Grégoire-Bataille

L'ANNÉE SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE



MOUVEMENT OUVRIER
 Les ouvriers de la région parisienne ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Lille ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Lyon ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Marseille ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Bordeaux ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Nantes ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Rouen ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Lille ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Lyon ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Marseille ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Bordeaux ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Nantes ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation. Les ouvriers de la région de Rouen ont obtenu, par suite de leur grève, une amélioration de leur situation.

La Bataille, 31 décembre 1883

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						



Avril 2025



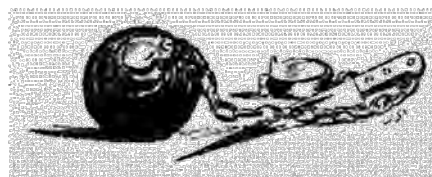
Monument en souvenir de la mort des surveillants Mosca et Cretallaz, cimetière des surveillants, île Saint-Joseph (Archives privées). Eugène Degrave a assisté à l'immersion des 12 bagnards tués pendant la révolte :

« Quand les douze cadavres furent au quai, on les entassa dans un canot et on les porta, à cent mètres de là, aux requins.

Toute la chiourme, hommes, femmes et enfants regardaient cet horrible spectacle. Quand les requins se mirent à jongler avec les cadavres, les femmes applaudirent en battant des mains et en criant bravo ! »

(*Le bagne*, Stock, 1901, p.254)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



Le martyr de Girier

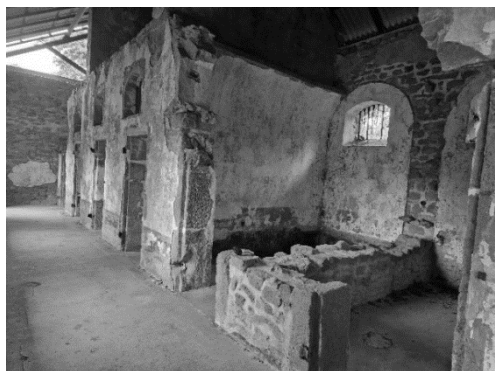
Le 22 juin 1895, le TMS de Cayenne acquitte, après cinq audiences, les transportés Lepiez, Foret, Hincelin, Bonacorsi, Bérard, Flamens, Lavoivre, Soudet et Richard et condamne Mamert et Girier à la peine capitale. Les onze bagnards étaient accusés d'avoir peu ou prou participé quelques mois plus tôt à la tentative de soulèvement de l'île Saint-Joseph. Alors que tout prouve le contraire, Jean-Baptiste Eugène Anthelme Girier, est considéré comme l'éminence grise du drame sanglant. Né à Lyon le 21 avril 1869, il se singularise très vite par une réelle maîtrise de l'art oratoire qui le signale tout aussi vite au service de la Sûreté. À Roubaix où il prend le pseudonyme de Lorion pour échapper aux poursuites. La popularité du talentueux conférencier fait des jaloux et, accusé d'être un mouchard, il organise une réunion publique en convoquant ses contradicteurs. La police qui l'attendait au passage, il tire des coups de revolver, fuit vers la Belgique et se fait arrêter en tentant de passer la frontière. Le 18 décembre 1890, la cour d'assises de Douai le condamne à dix ans de travaux forcés. Le matricule 24636 débarque à 22 ans en Guyane le 17 juillet 1891. Sur l'île Royale, il fréquente Vittorio Pini et Clément Duval qui le considère comme son fils. En 1893, il refuse de participer avec eux à une évasion,



préférant attendre sa libération pour pouvoir faire œuvre de propagande en Guyane. Transféré en octobre sur l'île Saint-Joseph, il tente en vain de convaincre l'année suivante ses compagnons à renoncer à une révolte vouée à l'échec. Le TMS ne retient que l'influence « néfaste » du prosélyte Girier et refuse de retenir les témoignages prouvant qu'il n'a pas bougé de sa case le 21 octobre 1894 au soir.

Envoyés sur l'île Royale où ils doivent être guillotins, Bernard Mamert meurt avant l'exécution de sa peine le 11 octobre 1895. Dans sa cellule, Girier attend fiévreusement le jour où l'on montera les bois de justice et, tous les jours, les surveillants s'arrangent pour qu'il croie ce moment venu. L'AP met même plus d'un mois à lui notifier la grâce présidentielle du 18 janvier 1896 commuant sa peine de mort en cinq années de réclusion. Les lettres, qu'il adresse à son avocat et dont *Le Libertaire* publie de larges extraits au début de l'année 1896, disent l'énormité de la souffrance infligée. À Paris, Henry Leyret, reporter, révèle dans *Le Journal* par une série de quatre articles parus en 1897 que le forçat 24636 sombre peu à peu dans la folie. Girier, que Liard-Courtois découvre totalement décharné au début du mois de novembre 1898, meurt le 16 de ce mois « à la suite de diarrhée et de cachexie paludéenne ».

Mai 2025



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	



De haut en bas : sur l'île Royale, le quartier des condamnés à mort ; l'emplacement de la guillotine dans le quartier des condamnés à mort ; l'hôpital (Archives privées)

La mort de François Salsou

Si la population libre ou pénale est enterrée sur le continent, il n'en est pas de même, faute de place, aux îles du Salut. Seuls les déportés du Diable, du fait de leur petit nombre, ont droit à une sépulture. Sur Royale, un cimetière est réservé aux enfants du personnel ; Saint-Joseph accueille le cimetière des surveillants. Les autres, bagnards, subissent donc la tradition de la Marine dite du « mouillage » mais la scène offerte est, selon tous les témoignages recueillis, glaçante de sauvagerie comme ce fut le cas après le décès de **Mélanie François Salsou**, matricule 31504, le 19 juillet 1901.

Charles Malato a narré l'effroyable spectacle dans *L'Aurore* quelques mois plus tard. En fin de journée, le corps du bagnard décédé est embarqué sur une chaloupe, dans un cercueil amovible et réutilisable. Au son de la cloche de la chapelle, les bagnards canotiers lèvent leurs rames, les surveillants effectuent un dernier salut et le cercueil bascule, libérant une trappe qui permet le passage du corps, lesté et enveloppé dans un sac de toile de jute la plupart du temps. L'immersion provoque le plus souvent un réflexe pavlovien chez les squales, guettant l'embarcation mortuaire et attirés par les rejets des déchets déversés depuis la boucherie de l'île Royale.

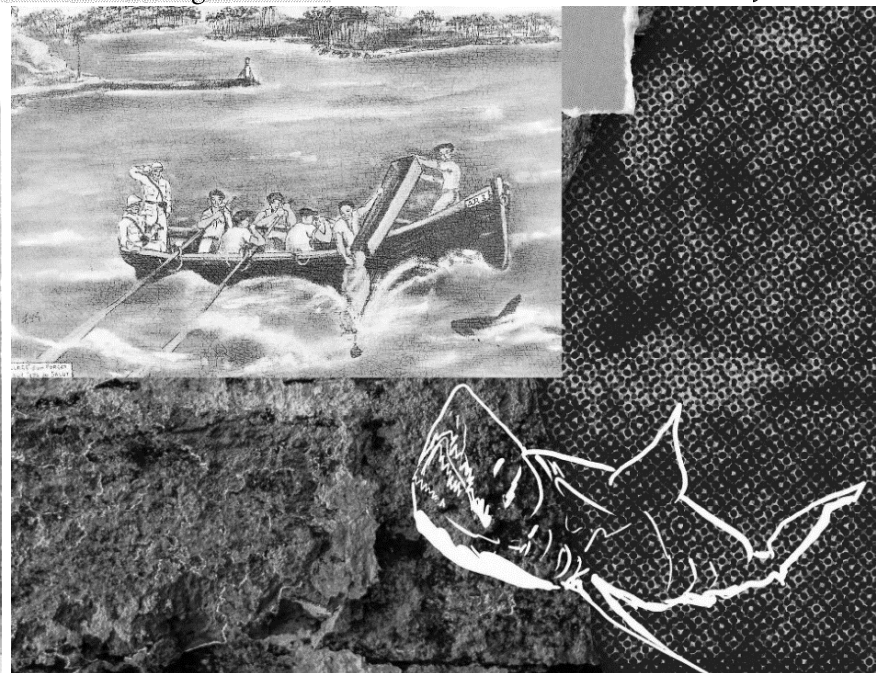
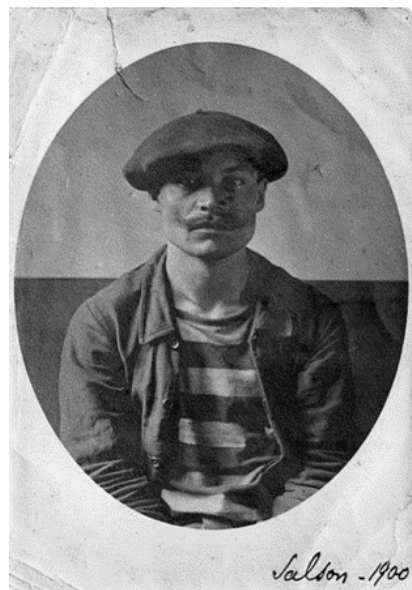
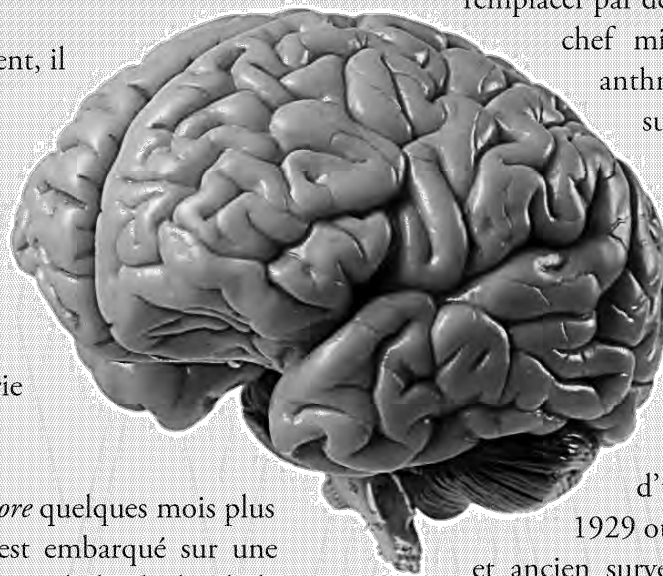
Le 19 juillet 1901, les requins ont mangé le cadavre de l'auteur anarchiste de l'attentat parisien du 2 août 1900 contre le shah de Perse au grand plaisir et applaudissements de la cohorte de surveillants militaires venus voir le corps et la tête préalablement tranchée du bagnard trépassé disputés par les voraces animaux. L'anecdote marque les annales du bagne et choque tant et si bien que le matricule 34777, dit **Barrabas**, décide quelques années plus tard de s'offrir une spectaculaire et culinaire vengeance.

Barrabas – alias **Alexandre Jacob**, occupant le poste de cuisinier en 1906-1907, s'arrange avec un forçat-infirmier pour récupérer

les cerveaux de bagnards trépassés et déposés à l'amphithéâtre (la morgue) et les remplacer par des cerveaux de bœuf. La substitution ainsi opérée, notre chef mitron a tout loisir de préparer de délicieuses... et anthropophages recettes : « la cervelle de bœuf en vinaigrette, surveillants militaires, procureurs généraux, directeurs et sous-directeurs, gouverneurs en mission aux îles n'y coupaient pas. (...) Plusieurs femmes de surveillants hospitalisées à la maternité pour leurs couches ont aussi mangé de la cervelle de macchabées. » Bien évidemment il n'existe pas de source officielle pour étayer le propos de l'ancien bagnard Jacob qui raconta l'anecdote au journaliste **Alexis Danan** en 1934 et à son 1^{er} biographe **Alain Sergent** en 1950 ainsi que lors d'une conférence sur le bagne salle Wagram à Paris en mai 1929 où, avec force de détails, il cloua le bec d'un contradictoire et ancien surveillant remettant en cause la véracité de son propos.

François Salsou fut ainsi vengé.

JMD



Portrait de François Salsou (Dictionnaire Maitron des anarchistes) ; *L'immersion du bagnard*, tableau de Francis Lagrange, musée Franconie, Cayenne)

Juin 2025



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						



De haut en bas : la morgue de l'île Royale (Archives privées) ; cercueil amovible pour l'immersion des bagnards morts aux îles du Salut (Musée Balaguier, La-Seyne-sur-Mer) ; requin pêché aux îles en 1934 (fonds Ubaud, musée Ernest Cognacq, Saint-Martin de Ré)

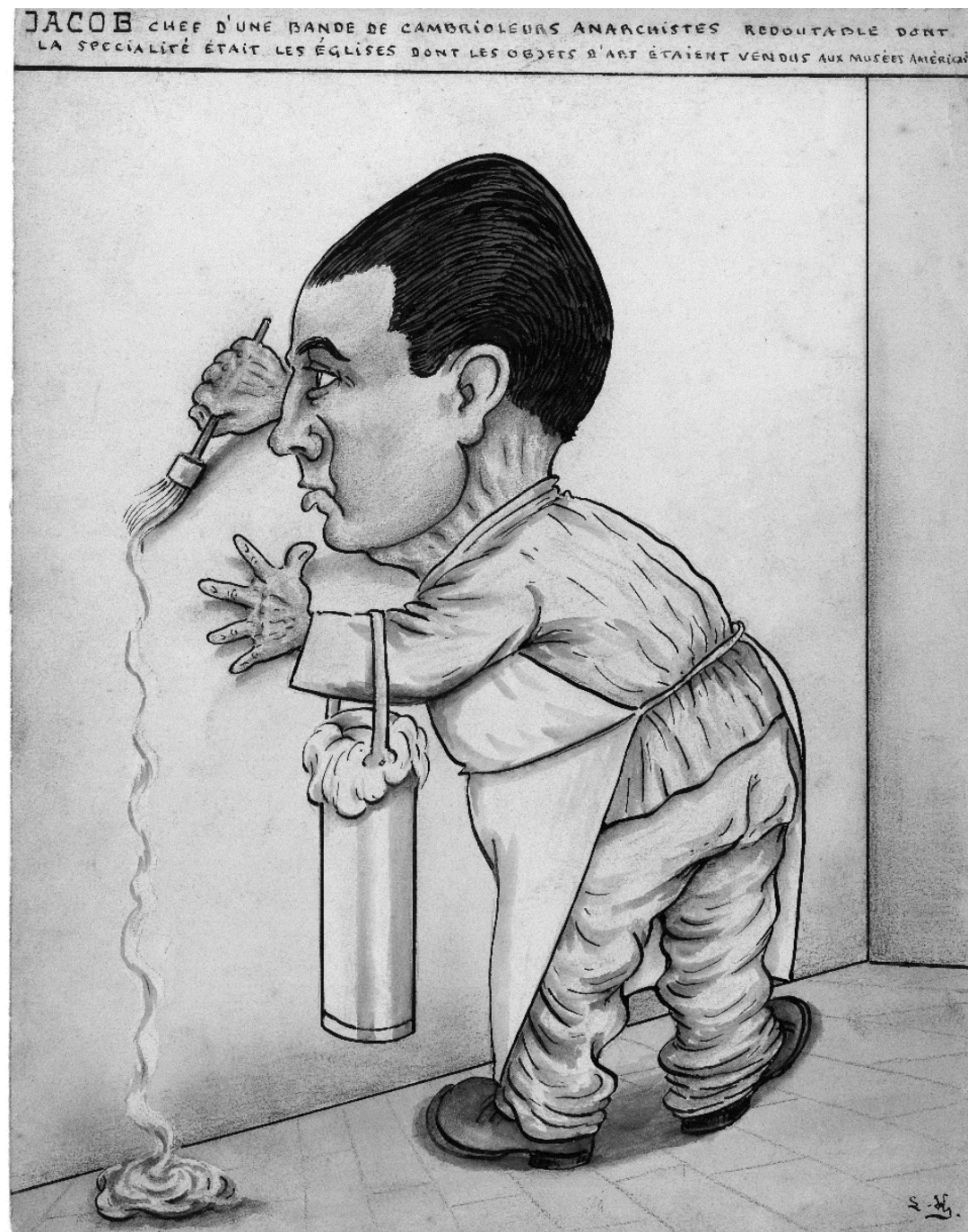
Barrabas

« J'ai cessé cette lutte du fait de mon arrestation mais je l'ai reprise au bagne sous une autre forme et par d'autres moyens » écrit l'ancien cambrioleur **Jacob** à **Jean Maitron** en 1948. Le matricule 34777 débarque aux îles du Salut le 13 janvier 1906. Le « prisonnier de guerre sociale » est attendu de pied ferme. Mais Alexandre Jacob, ou **Barrabas** dans les écrits de **Dieudonné** (1930) et du commandant **Michel** (1937), pragmatique, en impose à ses codétenus et parvient à tenir tête à l'AP notamment par une connaissance quasi-encyclopédique des lois, décrets et règlements qui régissent le bagne. Il sait profiter de la moindre faille dans le systémisme carcéral pour tenter un bon coup : projet avorté d'un mariage blanc orchestré depuis Paris en 1908 par **Charles Malato** et qui lui aurait permis de s'évader depuis le continent, envoi par sa mère d'un revolver Le Gaulois caché dans une boîte de sardines en 1910, projet de faire sauter le vapeur *Maroni* en 1916, échec l'année suivante d'une évasion en faisant croire à une mort apparente après absorption de chlorhydrate de morphine, chantage orchestré sur des surveillants volant le courrier et les colis des bagnards...

Son opposition à l'AP lui vaut de nombreux passages devant la commission disciplinaire. Il est également jugé 7 fois par le TMS de Saint-Laurent-du-Maroni pour meurtre (celui du forçat **Capelletti** en 1908), évasion et tentative d'évasion ou encore dénonciation calomnieuse (du surveillant **Bonal** ayant assassiné de sang-froid le forçat **Vinci** en 1909). Il doit subir quelque trois années de réclusion dans les cachots de l'île Saint Joseph de 1909 à 1912.

La rencontre en 1920 avec le **Dr Louis Rousseau** se transforme vite en une indéfectible amitié et aboutit dix ans plus tard à la publication d'un *Médecin au bagne* aux éditions Fleury. Jacob entretient une correspondance salvatrice avec **Marie**, sa mère qui, à Paris, maintient et crée des réseaux de solidarité. Par le biais des époux **Aron** (**Romanitza** artiste et **André** avocat), elle réussit à intéresser les milieux politiques et gouvernementaux (**Pierre Laval**, **Anatole de Monzie**) au sort de son fils. **Francis Million** du *Peuple* et **Louis Roubaud** du *Quotidien* lancent une campagne en faveur de la libération de Jacob qui réunit en février-mars 1925 de nombreux témoignages de soutien. Le 14 juillet de cette année, une grâce présidentielle ordonne le rapatriement de Jacob en métropole. Après un passage par les prisons de Saint Nazaire, Rennes et Melun, Alexandre Jacob se retrouve à la centrale de Fresnes. Il est finalement libéré le 31 décembre 1927.

JMD



Jacob par LK (peut-être Voillard), sans date, musée Balaguier, La Seyne-sur-Mer

Juillet 2025



Dessin de Jacob, prison de Fresnes, 1927, fonds Jacob, CIRA Marseille



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



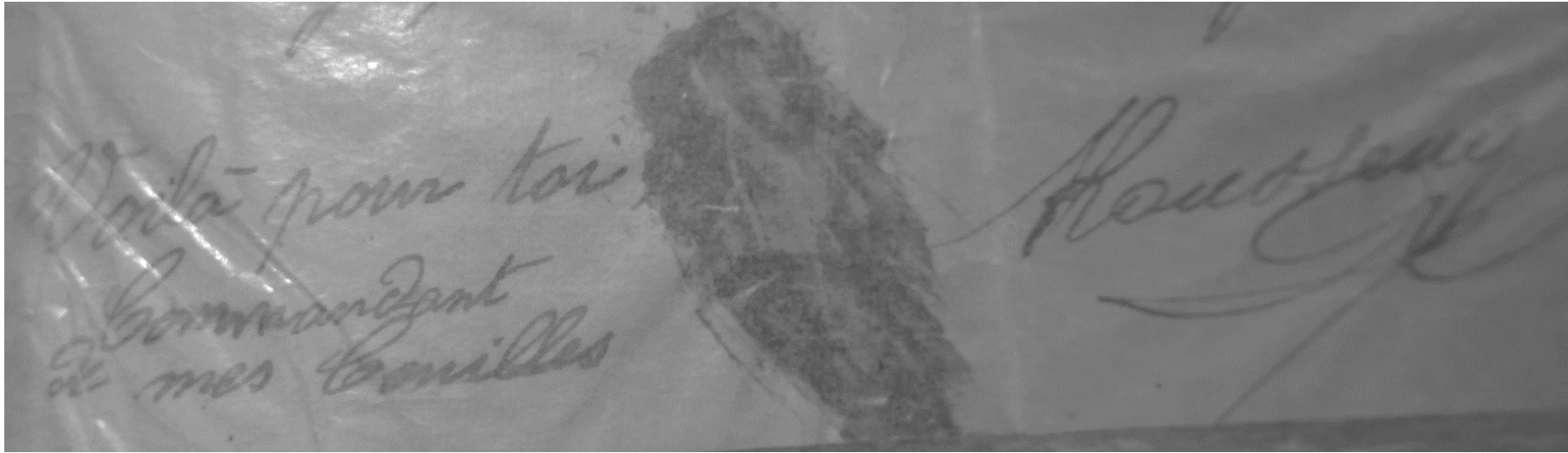
Revolver Le Gaulois

Roussenq L'Inco

C'est la commission disciplinaire des îles du Salut, chargée de statuer sur les infractions aux règlements, qui permet à **Paul Roussenq** (1885-1949) d'acquérir la notoriété. Son dossier pèse 5,3 kilogrammes !

Plus de 4 000 jours passés entre quatre murs dans le quartier cellulaire de l'île Royale ou dans les sinistres cachots de l'île Saint-Joseph. À cela vient s'ajouter le temps gracieusement offert à la suite de six passages devant le TMS ; soit deux ans de prison pour refus de travail (1912) et outrage (1927), deux ans de travaux forcés pour tentative d'évasion (1915), et cinq ans de réclusion pour voie de fait sur la personne d'un médecin militaire (1917).

Condamné en 1908 par le 2^e conseil de guerre de Tunis à 20 ans de travaux forcés pour avoir brûlé ses effets militaires, le matricule 37664 est le prototype du bagnard réfractaire. Colérique et soupe-au-lait, il aligne les punitions et multiplie les provocations, du bavardage délibéré jusqu'au refus d'enfiler sa manille. Il écope par exemple de trente jours de cachot pour avoir forcé le guichet de sa cellule, glissé sa tête et demandé une nouvelle



punition ! L'AP craint ses intempestives réactions et l'influence néfaste sur ses codétenus.

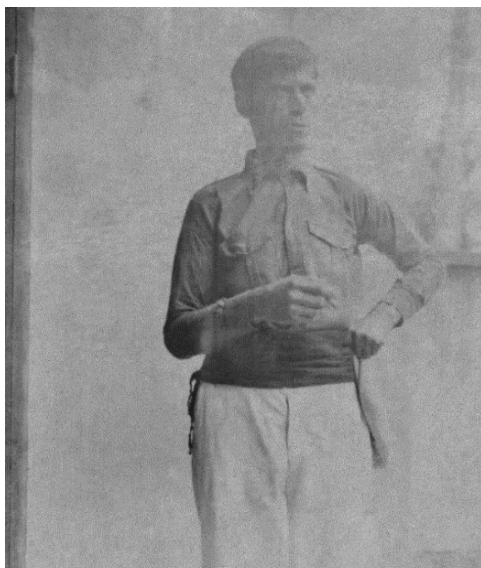
Roussenq écrit pour résister. Décrets et règlements à l'appui, il se plaint du sadisme de tel ou tel surveillant, du manque ou de la mauvaise qualité de la nourriture, de l'insalubrité des cases ; il injurie souvent, déclare emmerder le gouverneur de la Guyane, le ministre des colonies, finalement la terre entière ; il versifie parfois et toujours en alexandrins. Il sait le devenir de ses missives et les jours de cachots à subir pour réclamation non-fondée, mais il n'en a cure.

Après la visite d'**Albert Londres** en Guyane en 1923, le cas de « L'Inco » soulève l'opinion publique en sa faveur. Le parti communiste, par le biais du Secours Rouge International (SRI) mène à partir de 1927 une active campagne en faveur de sa libération. Manifestations et meetings se multiplient dans toute la France. Roussenq est

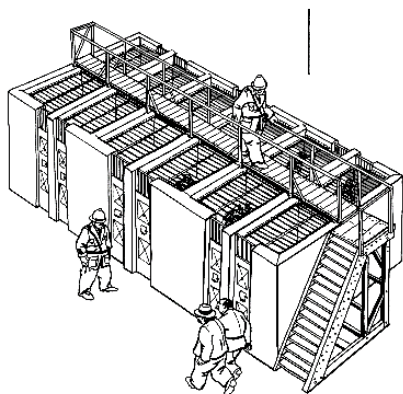
même le vainqueur du concours du bagnard méritant organisé par le tout jeune magazine *Détective* en 1929. La mesure gracieuse tombe le 6 août de cette année. Mais Paul Henri Roussenq n'est que libre. Fin des travaux forcés mais astreint à résidence perpétuelle en Guyane en vertu de l'article 6 du décret-loi impérial du 30 mai 1854 puisqu'il a été condamné à plus de huit ans de travaux forcés.

Le SRI poursuit son actif soutien et obtient une nouvelle grâce en 1932 : fin du doublage pour l'Inco. Le SRI paie le voyage de retour. Un triste voyage en réalité pour la vedette rouge. L'Inco ne reverra pas sa mère, si prompt à faire libérer son rejeton. Elle est morte le 29 mars 1931. À un pas de la victoire finale. Le vapeur *Le Pellerin de Latouche* l'a débarqué à Saint-Nazaire le 28 décembre 1932.

Août 2025



SILENCE

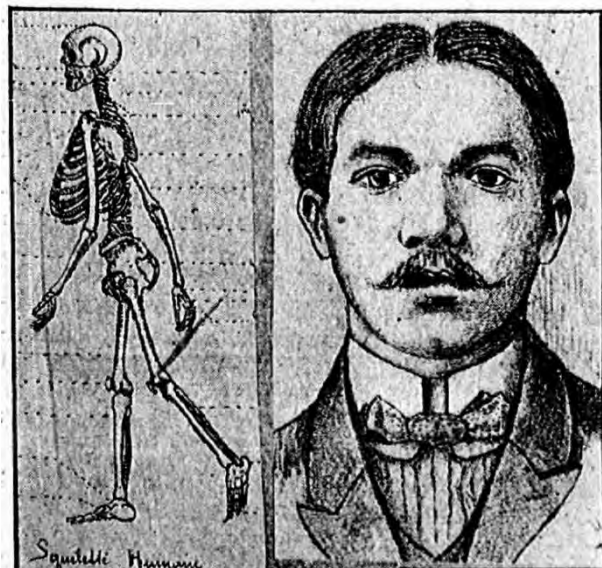


Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



En haut : photographie de Paul Roussenq vers 1929 (fonds Ubaud, musée Ernest Cognacq, Saint-Martin-de-Ré) ; en bas : les cachots de Saint-Joseph par Laurent Maffre, L'homme qui s'évada, Acte Sud, 2006)

Au Diable, le cahier de Jean De Boë



Jean De Boë
un des détenus
qui s'est dessiné
lui-même

et à côté, a dessiné un squelette

Le Journal du Dimanche, 9 février 1913

hésitations entre deux femmes qu'il aime. Serait-ce au point de susciter la critique de **Jacob Law** ? « On peut dire que Deboë a vendu l'anarchisme "pour un plat de lentilles", écrit ce dernier, voilà l'histoire d'un homme qui n'a pas voulu sacrifier son bien-être et qui a tout fait pour aider la surveillance. »

Aucun document ne vient à l'appui de ces allégations ; mais Jean De Boë n'a émis semble-t-il aucune critique contre le bagne. De rares remarques sont consignées dans son cahier : « dans le double tombeau de la claustration et du silence, sans cesse penché sur mon propre abîme, moi j'ai souffert, [...] expiant une petite faute grossie sous la lentille des concomitances et des caprices de la foule. »

Il va toutefois jusqu'à la fin de sa peine ; c'est depuis la relégation, sur le continent, qu'il parvient à passer au Suriname et, de là, à rentrer en Belgique. Il a pu y rapporter son cahier et une liasse de lettres reçues de sa famille, heureusement conservés. Des copies sont conservées au CIRA de Lausanne.

À l'île du Diable sont internés les dits traîtres, **Dreyfus** puis **Ullmo**, deux gardiens et trois ou quatre transportés chargés des corvées et du halage du câble pour amener le canot d'approvisionnement ou faire descendre le bois coupé. **Jean de Boë** n'entre pas dans ces catégories ; mais comme il est arrivé en 1914 au bagne de Guyane avec plusieurs autres condamnés de la « bande à Bonnot », l'administration pénitentiaire tient à les séparer : **Dieudonné** va à Royale, **Metge** et **Rodriguez** à Saint-Joseph, De Boë au Diable.

Typographe, il avait rejoint tout jeune les anarchistes de Bruxelles, sa ville natale, créé le Groupe révolutionnaire local avec **Victor Kibaltchich**, **Lucien Courbe**, **Raymond Callemine** et **Edouard Carouy**, publié des journaux. Quand ils partent tenter leur chance à Paris (et déroger aux obligations militaires), ils rejoignent la maison de Romainville, siège de *l'anarchie* et lieu de rencontre des individualistes – et des illégalistes.

De Boë, qui trimarde entre France et Suisse pour trouver du travail, affirme qu'il n'a joué qu'un rôle marginal lors du procès des « bandits tragiques » ; il est condamné, pour vol par recel et port d'arme, à dix ans de travaux forcés. Mais il y a peu d'astreinte à l'île du Diable, plus de solitude sans doute mais moins de promiscuité. « Je t'écris en ce moment sur une roche que caresse mollement la vague, les *Pensées* de Pascal me servent de pupitre. Devant moi s'étend la mer [...]. J'ai dû abandonner mon ancienne case, celle que j'occupe actuellement est un peu plus grande, délabrée, incomplète, laissant à la brise mille petites ouvertures par où passe et repasse son tiède souffle. » Il a du temps pour lire et pour écrire ses réflexions, ses observations, ses



De Boë par LK (peut-être Voillard), sans date, musée Balaguier, La Seyne-sur-Mer

ME

Septembre 2025



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

De haut en bas : Carte postale île du Diable (Archives privées) ; photographie des cases des déportés de l'île du Diable et de l'île du Diable vue depuis l'île Royale



Jacob Law et les anarchistes



Jacob Law est né à Balta en Russie- aujourd'hui en Ukraine – de son nom de naissance **Israel Lew** – le 15 mai 1885. Après avoir tiré sur la police place de la République à Paris le 1^{er} mai 1907, Jacob Law fut condamné à quinze ans de travaux forcés. Il resta dix-huit ans en Guyane, selon son propre témoignage.

« Le bagne ne se réforme pas : il se supprime », tel est son verdict final lorsqu'il livre son document en 1926 aux *Éditions de l'Insurgé* à Paris.

Une fois passée la barrière du « je » souvent propre à l'écriture des souvenirs, la description de Jacob Law devient chirurgicale :

« Chacun ne pense qu'à soi-même. C'est une vie bestiale, où l'homme vend sa conscience et son corps pour un morceau de pain ».

Jacob Law décrit en détail ce qu'il nomme les lâchetés des transportés, anarchistes inclus, tel par exemple **Félix Bour**, mouchard et auxiliaire de l'AP selon lui :

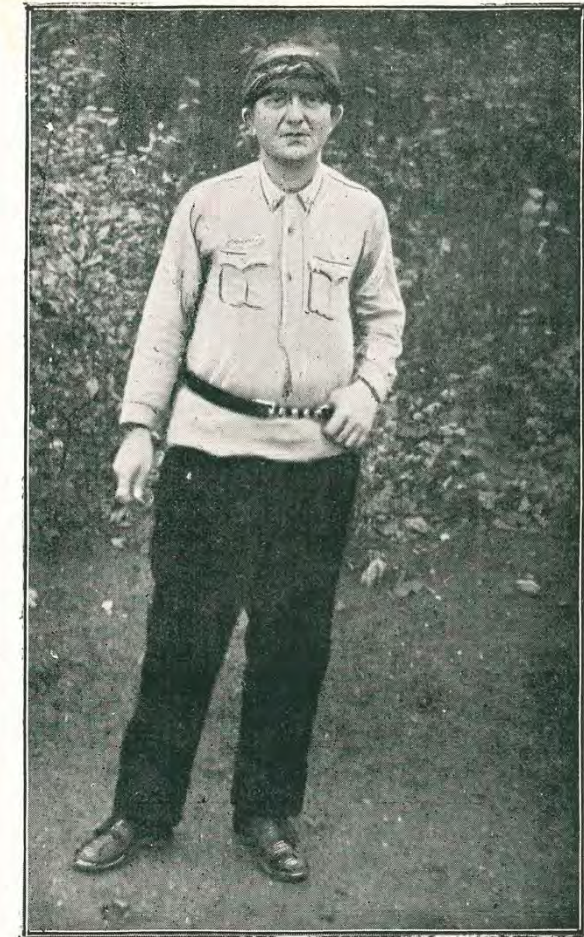
« Bour, anarchiste, qui s'est suicidé, à la Réclusion, à l'île Saint Joseph. L'homme qui a toujours servi l'administration. C'est le camarade d'affaires de **Jacob**. Il a été frappé en ma présence, en 1911, par un camarade qu'il avait dénoncé, **Rica-Patelli**. Il a fait le domestique pendant des années, pour la surveillance. ».

« Nombreux ceux qui, considérés comme anarchistes à leur arrivée, devenaient des hommes assouplis, pliés en deux, employant tous les moyens pour arriver à faire les domestiques, à laver le linge de leur bourreau, par manque de volonté et de principes ».

Après avoir énoncé tout une liste d'anarchistes dévoyés par le bagne et détruits moralement, Jacob Law conclut :

« **Dieudonné** seul, a su vivre seulement par son travail sans porter de graves préjudices à ses camarades du bagne ».

En cela Jacob Law rompt l'admiration unanime pour les bagnards, en rappelant des vérités cruelles de la survie dans les camps de travaux forcés guyanais.

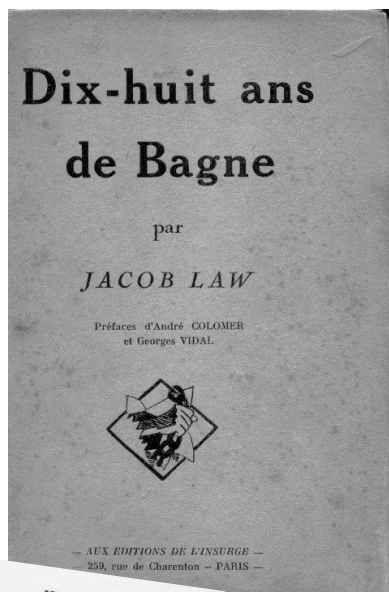


Jacob LAW
à sa sortie du Bagne

CA

À gauche, Jacob Law sur le vapeur *La Loire* en 1908 (photographie Léon Collin, *Des hommes et des bagnes*, Libertalia 2015); à droite, Law en 1924? (photographie en dernière page de *Dix-Huit ans de bagne*, éditions de L'Insurgé)

Octobre 2025



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Les trois éditions de *Dix-huit ans de bagne* :
 L'Insurgé 1926, Égrégories 2005, La Pigne
 2013



Anarchistes et Annamites 1931

Le décret du 6 juin 1930 organise un découpage territorial de la Guyane où les 90 % de l'espace intérieur deviennent une unité administrative autonome placée sous la seule autorité de l'administration coloniale : l'Inini. Le gouverneur **Siadous** envisageait une politique de mise en valeur par de grands travaux et préconisait l'envoi d'environ 1 500 détenus « annamites », estimés plus laborieux. Le terme est générique, il désigne les Indochinois venant aussi bien de l'Annam, que du Tonkin ou de la Cochinchine.

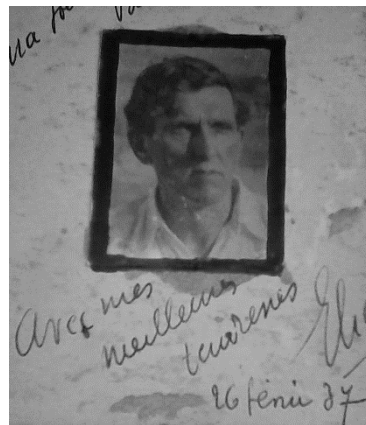
En janvier 1931, trois Établissements Pénitentiaires Spéciaux (les EPS sont indépendants de l'AP) sont créés pour les accueillir : La Forestière à Apatou, Saut-Tigre à Sinnamary et Crique-Anguille à Tonnegrande.

Ce ne sont finalement que 535 Indochinois qui débarquent à Cayenne le 30 juin 1931. Parmi tous ces détenus annamites, 97 sont de jeunes politiques condamnés à la suite de la répression de la révolte avortée de Yên Bái en Indochine le 10 février 1930. Beaucoup sont issus du parti nationaliste indochinois, le *Việt Nam Quốc Dân Đảng*. D'autres, comme **Trần Tử Yến** (1908-2001) condamné pour complot contre la sûreté de l'État et tentative de meurtre, ne renient rien de leurs idéaux communistes.

Trần Tử Yến maîtrise le français, c'est par lui que des contacts peuvent se nouer. Mais « si l'on excepte les anarchistes, représentés au bagne par une très infime



Trần Tử Yến vers 1950



Éliacin Vezián en 1937



minorité, on ne compte que des individus complètement démunis d'instruction civique et qui n'ont aucune opinion politique» écrit le **D^r Rousseau** en 1930. **Eliacin Vezián** (1886-1963) est occupé depuis peu comme forçat de 1^{ère} classe assigné aux bureaux des EPS de Cayenne ; sa fonction lui permet d'établir un lien avec des compagnons emprisonnés comme **Alexandre Castagnet**, **Eugène Lasnier** ou encore **Raoul Tutrut** et d'autres, libérés, comme **Gaston Renard** qui reçoit la presse anarchiste française (*L'En-Dehors* d'**E. Armand**) et est en rapport avec

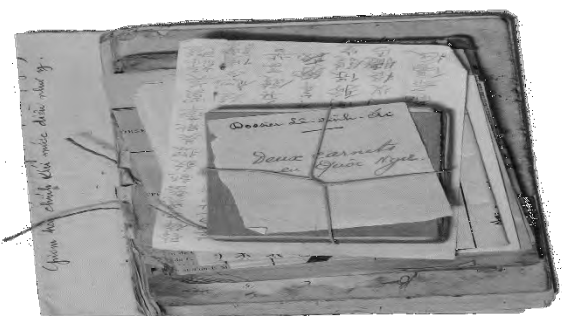
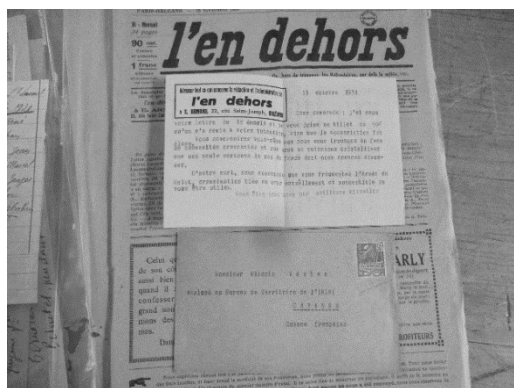
le Comité de Défense Sociale et le Secours Rouge International. Des lettres sont échangées. Anarchistes et Annamites ont-ils cherché à s'organiser et activer des réseaux de soutien malgré les divergences idéologiques ?

Ils n'en n'ont eu guère le temps. Le 18 juillet, 200 Indochinois sont transférés sur Saint-Laurent puis sur le camp de La Forestière. Le 21 septembre, une directive ministérielle invite le gouverneur Bouge à une étroite surveillance. La campagne de presse pour faire libérer **Roussenq** réactive la peur d'une contagion anarchiste et communiste au bagne. Une fouille à l'hôpital et au pénitencier de Cayenne met

ainsi fin à la tentative de rapprochement en mettant à jour la correspondance illicite. Le 6 novembre, retour aux îles du Salut pour **Castagnet** et **Vezián** qui n'en sortira qu'à sa libération en 1935. La veille, les 300 Indochinois de Cayenne étaient transférés sur le camp de Crique-Anguille.

JMD

Novembre 2025



Liasses de journaux et courriers saisis par l'AP en juillet 1931 chez Eliacin Vezian – Archives Nationales de l'Outre-Mer, dossier Slotfom IV 3

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30



La mémoire des survivants

C'est aux îles du Salut que **Jacques Antoine Vila**, jeune vagabond et voleur par nécessité, rencontre des anarchistes vers 1895 : « De leurs conversations empreintes de ce cachet tout particulier de solidarité, de leur attitude énergique et dédaigneuse, commandant le respect aux gardiens eux-mêmes qui jamais n'osent se livrer sur eux à une voie de fait, je concluais, moi qui n'avais été qu'un voleur inconscient, c'est à dire un révolté sans savoir, qu'une grande force morale devait animer ces hommes [...]. Cette poignée de révolutionnaires jetés comme des bêtes fauves sur un autre continent étonna par sa résistance solidaire et son mépris de la mort. »

Il est le premier à témoigner, en feuilleton dans *Le Libertaire* de 1898. Trois ans plus tard, **Eugène Degrave**, condamné pour piraterie puis gracié, évoque les anarchistes qu'il a côtoyés et ceux qui « taillent des basanes » au personnel de l'Administration pénitentiaire. En 1903, le grand témoignage d'**Auguste Liard-Courtois**, gracié après cinq ans, est sans doute le plus détaillé et le plus riche en informations. « La plupart des convois sont décimés dès leur arrivée dans la colonie. La fièvre, l'insolation, la dysenterie, la gangrène, l'insuffisance et la mauvaise qualité de l'alimentation sont les principaux agents de mortalité. La nostalgie et l'hypocondrie font aussi de fréquentes victimes. » Tous trois relatent avec horreur la cruauté des surveillants qui tuent sans état d'âme, le désespoir et la lâcheté des condamnés, les évasions les plus risquées. **Clément Duval** est aux îles en même temps qu'eux, il écrira ses mémoires bien plus tard ; il dit comment il a résisté aux humiliations et aux tortures, gardé la tête haute, fraternisé contre la faim et les mouchards, comment il n'a cessé de s'évader et d'être repris.



Clément Duval écrivant, New York, vers 1920

Marseille, 2005 ; Saint-Dié, 2013.

Clément Duval, *Memorie autobiografiche*, Newark NJ, 1929 (*Moi, Clément Duval, bagnard et anarchiste*, Paris, 1991 ; rééd. Paris, 2019)

Eugène Dieudonné, *La vie des forçats*, Paris, 1930 ; rééd. Montreuil, 2007.

Albert Crémieux, *Forçats*, La Nouvelle Société d'Édition, Paris, 1931.

Des années plus tard, **Jacob Law**, qui va toujours refuser de travailler et passe des mois au cachot, comprend bien ceux qu'il a vu « tuer, voler, assassiner pour ne pas disparaître eux-mêmes dans une vie qui est tellement terrible que beaucoup deviennent fous et, dans leur folie, commettent des actes monstrueux. » Mais il cite aussi des gestes généreux, parfois salvateurs. Le récit d'**Eugène Dieudonné** est plus froid, factuel, il parle peu des compagnons anarchistes à l'exception de « **Barrabas** », estimé de tous, et de **Paul Rousseny**, « le type du condamné protestataire ». Les témoignages de ces derniers sont évoqués dans d'autres pages.

Ils ont survécu parce qu'ils ont résisté.

Jacques Antoine Vila, « Les Mémoires d'un forçat », *Le Libertaire*, n° 142 à 153, 1898.

Eugène Degrave, *Le Bagne*, Paris, 1901.

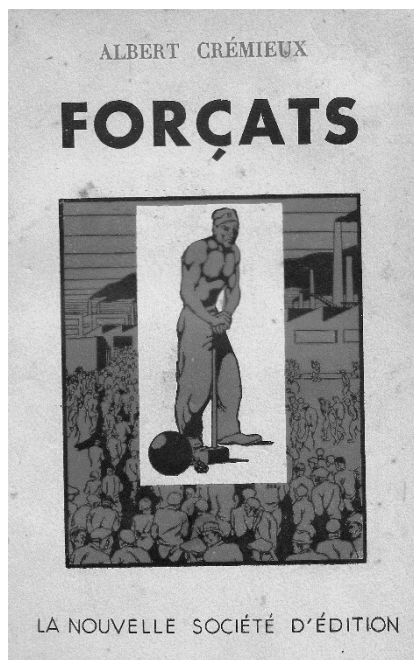
Auguste Liard-Courtois, *Souvenirs du bagne* et *Après le bagne*, Paris, 1903 et 1905 ; rééd. Toulouse, 2005 et 2006.

Jacob Law, *Dix-huit ans de bagne*, Paris, 1926 ; rééd.



ME

Décembre 2025



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



Le Centre international de recherches sur l'anarchisme (CIRA) de Marseille

Le principal but du CIRA, fondé en 1965, est de collecter, de classer et d'archiver tout ce qui a un rapport avec l'anarchisme. Le fonds se compose de plusieurs milliers de livres et plusieurs centaines de brochures. Ces documents ont été écrits par des anarchistes, publiés par des anarchistes ou portent d'une manière ou d'une autre sur le mouvement ou les idées anarchistes. On y trouve aussi bien des livres favorables que défavorables aux idées anarchistes.

Le CIRA fait partie de la **Fédération internationale des centres d'études et de documentation libertaires** (FICEDL), rassemblant plus de soixante centres, qui s'est réunie la dernière fois Saint-Imier (Suisse) en 2023. Il est indépendant de toute organisation politique ou syndicale.

Le CIRA organise régulièrement **des débats, des tables rondes, des cycles de discussion, des expositions, des rencontres** avec des auteurs et des éditeurs.

Le CIRA collabore à des colloques et il en organise. Après celles de 2003 et 2010, le CIRA a organisé en 2015 la 3^e Foire aux livres anarchistes de Marseille (FLAM) avec des stands d'éditeurs, des débats et des spectacles. Il participe à diverses fêtes du livre, anarchistes ou non, présentant la production des éditeurs libertaires.

Renseignements pratiques

Le CIRA se trouve au **50 rue Consolat à Marseille** (13001), à 5 minutes à pied de la gare Saint-Charles et de la Canebière.

Les horaires d'ouverture, sujets à variation, peuvent être consultés sur le site.

En dehors des horaires habituels, il est possible de prendre rendez-vous.

Téléphone : 09 50 51 10 89

Courriel : cira.marseille@gmail.com

Site Internet : <https://www.cira-marseille.info>

Le courrier doit être envoyé au **50 rue Consolat, 13001 Marseille**.

La cotisation minimum est de 30 euros mais nous encourageons celles et ceux qui peuvent à verser plus. L'adhésion permet l'emprunt de livres. La consultation de documents sur place est libre.

Ont participé à ce calendrier : Claire Auzias (CA) dont nous tenons ici à saluer l'humanité, la mémoire et la haute valeur de ses travaux, Jean-Marc Delpech (JMD), Marianne Enckell (ME), Véronique Fau-Vincenti (VfV) et Laurent Gallet (LG).

